

# BRANCHEMENT PRIVÉ AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUT MUNICIPAL

Fiche d'information simplifiée

## Procédure

Toute demande de permis peut être faite à partir du site internet de la Ville de Longueuil sur le service de permis en ligne à :

<https://permisenligne.longueuil.quebec/>

Lors de la saisie de votre demande, nous vous invitons à sélectionner les éléments suivants :

- **Catégorie** : construction et/ou rénovation résidentielle ;
- **Nature de la demande** : branchement privé au réseau d'aqueduc et/ou d'égout municipal.

**Il est à noter qu'une demande incomplète ne sera pas traitée.** Pour le traitement d'une demande de branchement vous devez déposer les documents suivants.

## Documents obligatoires (format PDF de 10 Mo maximum)

### Soumission

- Description écrite des travaux ;
- Localisation des travaux ;
- Description des conduits qui seront installés, comprenant minimalement :
  - Leurs diamètres et matériaux.

### Procuration

- Si vous n'êtes pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration sera requise, comprenant les éléments suivants :
  - La date de sa rédaction ;
  - Le nom du mandant ;
  - Le nom du ou des mandataires ;
  - La description de la responsabilité confiée au mandataire ;
  - La signature du mandant.

### Note importante

Le présent document est diffusé à des fins d'information uniquement. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des dispositions prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme en vigueur ainsi qu'à toute autre loi, règlement ou disposition applicable, le cas échéant.